

COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

AVIS n° 2024/05/16-1

**Bilan de l'utilisation des crédits de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC)
2023**

La **Commission de la formation et de la vie universitaire**, en sa séance du 16 mai 2024, sous la présidence de M. Eric Berton, président d'Aix-Marseille Université, représenté par Mme Sophie de Cacqueray, Vice-présidente formation,

Vu le Code de l'éducation, notamment son article L613-1,

Vu le décret n°2019-205 du 19 mars 2019, relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC),

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n°2023/12/19/06 du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université portant sur la répartition des crédits et la programmation des enveloppes de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) pour l'année 2024, notamment l'article 2 sur la programmation des reliquats 2022/2023,

Considérant que le bilan de l'utilisation des crédits CVEC est voté chaque année par le conseil d'administration,

Après examen,

Article unique :

REND UN AVIS FAVORABLE au bilan relatif à l'utilisation des crédits issus de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), pour l'année civile 2023.

Cet avis est adopté par 28 voix pour et 1 abstention

Composition : 40 membres

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Présents et représentés : 29

Fait à Marseille, le 16 mai 2024


Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université